

## Avis d'Appel d'Offre National,

École Normale des Professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP)

AOON 02/DG/ENPETP/PRMP/2025

10. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'École Normale des Professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel paru le mardi 25 février 2025 sur le site de l'ARMP.

11. L'École Normale des Professeurs d'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP), a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget pour l'exercice 2025, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour financer « **le recrutement d'un prestataire pour la fourniture de matériels et mobiliers de bureau** ».

Les biens seront livrés au siège de l'École Normale des Professeurs d'Enseignement Technique et Professionnel dans un délai de deux (02) mois, à compter de la date de notification du marché.

12. L'École Normale des Professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises stipulées à l'article 5.3 des données particulières de l'Appel d'Offre relatif au recrutement **d'un prestataire pour la fourniture de matériels et mobiliers de bureau pour le compte de l'ENPETP**.

13. La participation à cet appel d'offre ouvert tel que défini aux articles 23 et suivant du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

14. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Mohamed Lamine Keita, Personne Responsable des Marchés Publics, (PRMP) : Tel : 622 37 35 12 E-mail : [ml.keita@enpetp.gov.gn](mailto:ml.keita@enpetp.gov.gn)**

15. Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le dossier d'appel d'offre) ;

16. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des Marchés Publics. La marge de préférence est des 15% pour l'offre présentée par une entreprise nationale (**Non applicable**).

17. Les Candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-après : **Mohamed Lamine Keita, Personne Responsable des Marchés Publics, (PRMP) : Tel : 622 37 35 12 E-mail : [ml.keita@enpetp.gov.gn](mailto:ml.keita@enpetp.gov.gn)** à compter du **Vendredi 21 mars 2025** contre un paiement non remboursable de : **Un million de Francs Guinéens (1 000 000 GNF)**. La méthode de paiement sera :

d. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;

e. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;

f. 20% au compte N° 223 909 de l'Agence de Dépôt du Trésor (ADT) ENPETP de l'autorité contractante « Ouvert au Trésor public »

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

18. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Mohamed Lamine Keita, Personne Responsable des Marchés Publics, (PRMP) : Tel : 622 37 35 12 E-mail : [ml.keita@enpetp.gov.gn](mailto:ml.keita@enpetp.gov.gn)** au plus tard le **Mardi 22 avril 2025 à 10h 00 mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

10 - Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, le cas échéant, d'un observateur indépendant et un observateur de la DGCMP le **Mardi 22 avril 2025 à 10h 30 mn** à l'adresse suivante : salle de réunion (au rez-de-chaussée) de l'ENPETP, Tel : **622 37 35 12** Guinée, Conakry.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **1,5%** du montant TTC pour chacun des lots.

**La durée de validité de cette garantie de soumission doit être de 150 jours.**

11- Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret **D/2020/154/PRG/SGG** du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'**Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres et des frais d'immatriculation du marché dont le taux est de **0.30 %** du montant hors taxe également.

12- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

13- La législation régissant l'appel d'offres est celle de la République de Guinée.

Conakry, le 21 mars 2025

Le Directeur Général

Lanciné CAMARA